



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des **données 2017 d'Actalians** (Opcas des Professions Libérales, des établissements de l'Hospitalisation privée et de l'Enseignement privé). Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs.



TAUX PLUTÔT MODESTE D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein de la branche, moins d'un salarié sur cinq est parti au moins une fois en formation en 2017 dans le cadre du plan de formation.

Cette proportion est similaire à celle observée pour le secteur.

Une part réduite d'entreprises a envoyé au moins un salarié en formation sur le plan.

Par rapport à l'ensemble du secteur, les entreprises de la branche sont tout autant formatrices.

Le plan de formation est le principal dispositif mobilisé.

La professionnalisation est modérément utilisée.

Deux changements interviennent à partir de 2016 :

- les données collectées par Actalians ne couvrent plus les DOM. Les volumes sont donc un peu moins importants que ceux figurant dans les éditions précédentes du baromètre ;
- afin de mieux rendre compte des pratiques, les taux de formation sont calculés sur une base annuelle et non-plus trisannuelle. En conséquence, ils sont moins élevés.

Nombre d'entreprises cotisant à Actalians et de salariés

			Ompl
Nombre d'entreprises	11049	13500	107157
Effectif (ETP)	36184	51814	396649

Taux d'accès à la formation¹ (%)

	Taux d'accès des salariés à la formation				Taux d'entreprises formatrices			
	Cpro	Ppro	Plan	Autre	Cpro	Ppro	Plan	Autre
	0,8	0,8	10,5	1,1	3,0	3,1	10,7	2,2
	0,7	0,7	10,0	0,9	2,7	2,8	11,3	1,9
Ompl	1,0	0,5	16,3	0,6	3,3	1,4	18,7	1,6

Cpro : contrat de professionnalisation
Ppro : période de professionnalisation

1. En raison de la disponibilité des données, les effectifs formés en 2017 sont rapportés aux effectifs totaux de 2015.

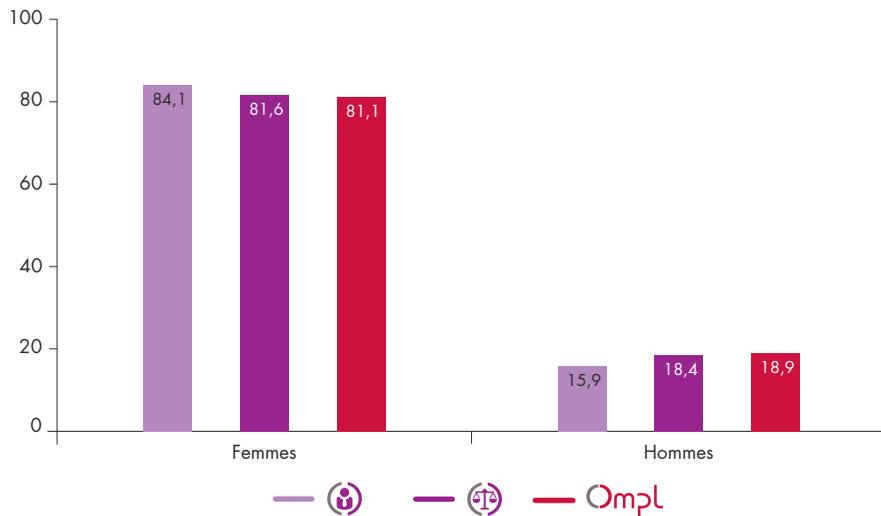


ACCÈS À LA FORMATION SIMILAIRE SELON LE GENRE

Dans la branche, 84,1 % des salariés formés sont des femmes.

Cette proportion est un peu plus importante que celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés au sein de la branche (80,6 %).

Répartition des stagiaires par genre (%)

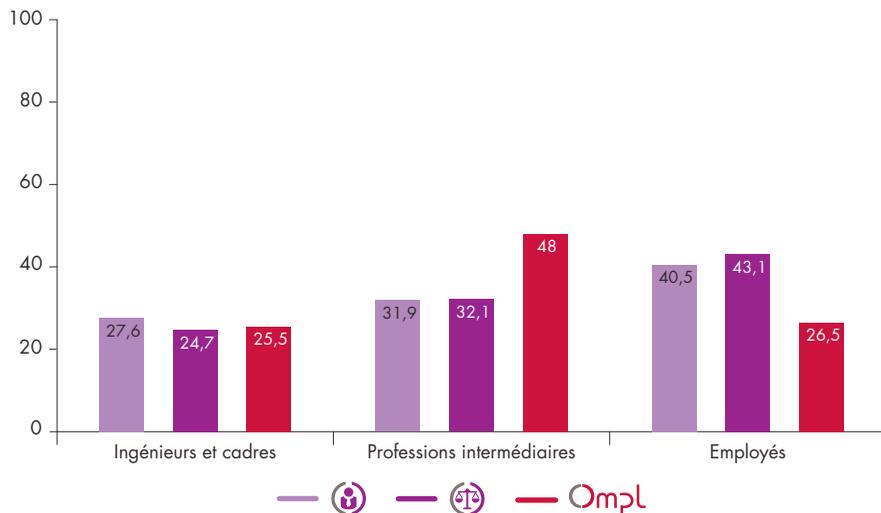


ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Les employés sont sous représentés parmi les stagiaires (40,5 % des formés et 57,4 % des salariés).

En revanche, les autres catégories sociales bénéficient d'un meilleur accès à la formation professionnelle.

Répartition des stagiaires par catégorie sociale (%)



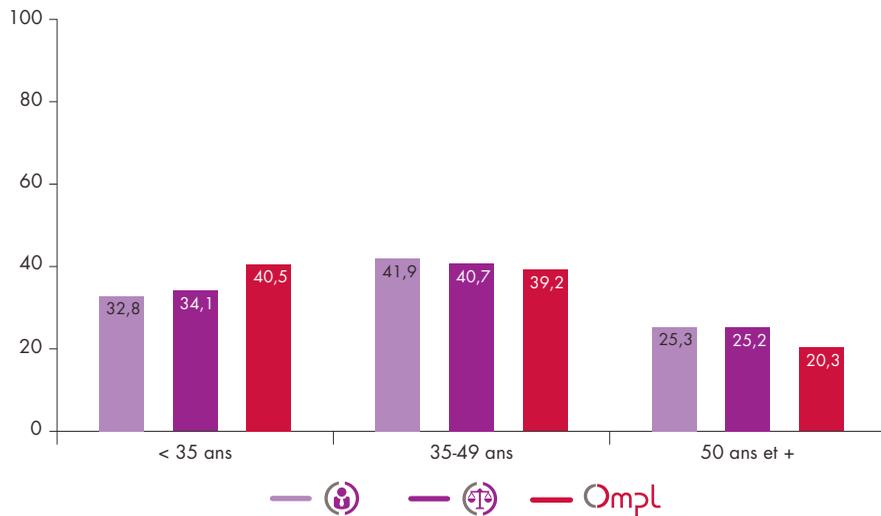


ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de 35 à 49 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 41,9 % des formés contre 34,1 % des salariés.

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)

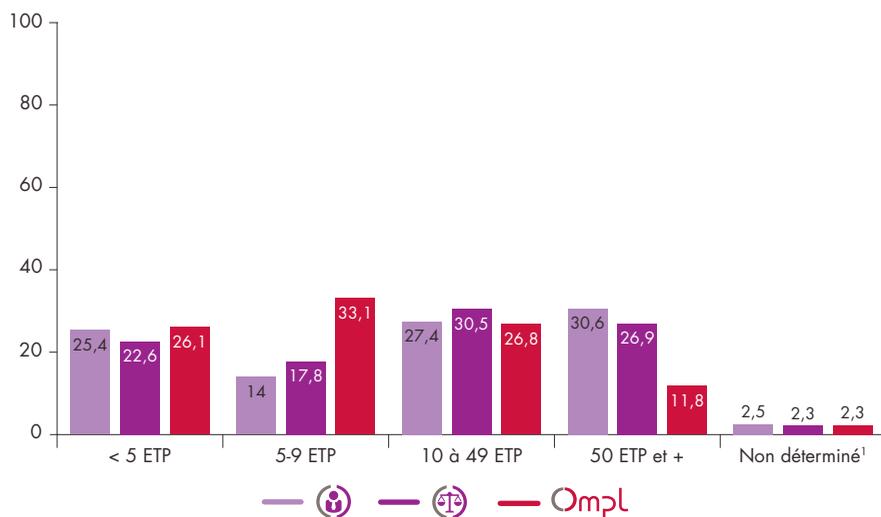


ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 39,4 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 61,8 % des salariés de la branche.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 58,0 % des stagiaires contre 38,2 % des salariés.

Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)



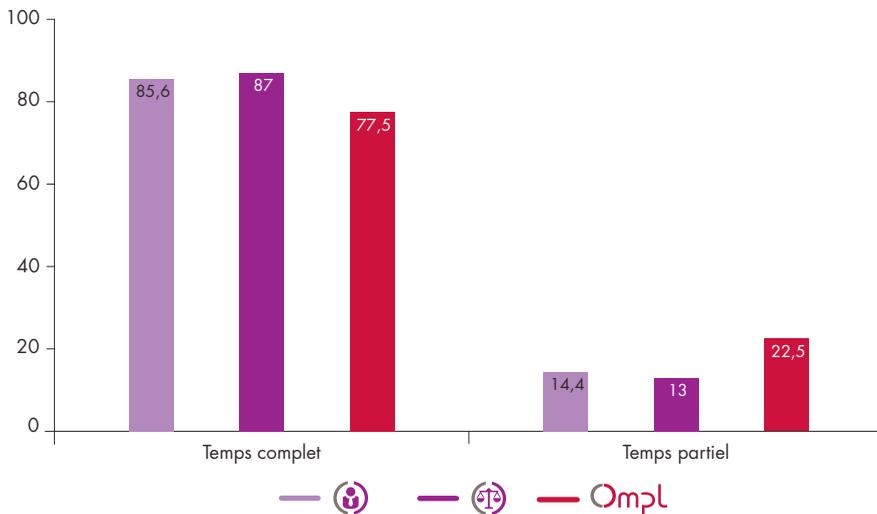
1. Stagiaires pour lesquels la taille de l'entreprise est inconnue.



ACCÈS DIFFÉRENT SELON LA DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

Les salariés à temps partiel se forment proportionnellement moins que ceux à temps complet : ils représentent 14,4 % des stagiaires contre 26,9 % des salariés.

Répartition des stagiaires par durée du temps de travail (%)



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de formation varie fortement d'une région à l'autre. Il est maximal pour l'Auvergne-Rhône-Alpes (15,9 %) et minimal pour la Corse (2,1 %).

Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Ppro	Plan	Autre
Auvergne-Rhône-Alpes	0,4	0,7	15,9	1,5
Bourgogne-Franche-Comté	0,6	0,8	8,8	0,4
Bretagne	0,3	0,7	11,8	0,4
Centre-Val de Loire	0,1	0,6	2,9	0,3
Corse	0,0	0,0	2,1	0,7
Grand Est	1,0	0,9	8,9	0,5
Hauts-de-France	0,1	0,7	4,6	0,3
Île-de-France	1,2	0,8	12,0	1,7
Normandie	0,3	0,8	10,7	0,8
Nouvelle-Aquitaine	0,3	0,4	6,1	0,7
Occitanie	0,8	1,4	7,1	0,3
Pays de la Loire	0,3	0,5	12,4	0,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,4	1,6	7,5	0,7
Ensemble	0,8	0,8	10,5	1,1